

23^{ème} CONCOURS DE MUSIQUE DE MALESTROIT
15^{ème} CONCOURS NATIONAL

Les 30 et 31 mars 2019 à la salle des fêtes de Malestroit

Placé sous la présidence de Brigitte MERER



Les candidats pourront se faire inscrire dans les catégories suivantes :

Enfantin – Initiation – Débutant – Préparatoire – Élémentaire – Secondaire
Moyenne – Supérieure – Virtuosité – Excellence
Professionnel – Honneur
Diplôme de concert
Prix spécial du jury

REGLEMENT

Tous les candidats interpréteront un morceau imposé des listes ci-jointes.

A partir de la catégorie Moyenne, les candidats devront en plus du morceau imposé, présenter un second morceau au choix.

Les décisions du jury seront sans appel et les candidats s'engagent à les respecter.

Les droits d'inscription sont fixés à :

35 € pour les catégories enfantin à secondaire

40 € pour les catégories moyenne à excellence

50 € pour les catégories professionnel et honneur

60 € pour le diplôme de concert et le prix spécial du jury

40 € pour les 4 mains et les mélomanes

Les photocopies sont interdites par la loi et ne seront pas admises.

L'horaire de convocation sera communiqué 15 jours avant le concours aux candidats qui devront s'y confirmer.

Attention, les inscriptions seront définitivement closes le samedi 11 mars 2017, toute inscription nous parvenant après la date limite sera refusée.

Pour tout renseignement, règlement morceaux imposés, inscriptions, s'adresser à :

**Ecole de musique
Secrétariat du concours
7 boulevard du Pont Neuf
56140 MALESTROIT**

TEL 09 83 54 18 70

Email --> mtrionnaire@aol.com

15^{ème} EDITION DU CONCOURS DES MELOMANES

Les 30 et 31 mars 2019

**Ce concours se déroule
à la salle des fêtes de Malestroit**

1) Le niveau :

--> Il est ouvert à tous les musiciens amateurs

2) Le programme :

--> Chaque candidat présente le morceau ou les morceaux de son choix, au maximum 2 œuvres

3) Le jury :

--> Déterminera le niveau de chaque candidat lors de l'exécution au concours et attribuera les récompenses

4) Pour s'inscrire :

--> Ne pas être musicien professionnel



L'audition des candidats est publique et gratuite.

Droit à l'image : les candidats acceptent d'être photographiés, les images pourront être publiées sur le site internet du concours sans autorisation préalable.